

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 25 mai à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mercredi 27 mai 2020, s'est réuni en Mairie en session extraordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Philippe GALL, Noël GARDEN, Nathalie GUICHARD, Gilles GUINARD, Christophe PROUVOST, Christophe RUET

Absents excusés : 0

Procurations : 0

Votants : 11

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20200529-02 : Revêtements complémentaires hameau d'Ornon-Village

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal les travaux sur les réseaux secs et humides réalisés au hameau d'Ornon-Village à l'automne 2019, en coordination avec le Syndicat d'assainissement du canton de l'Oisans (SACO) et Territoire d'énergie Isère (T38) – ex-SEDI. La réfection des différents revêtements avait été reportée au printemps 2020 compte-tenu des conditions climatiques défavorables de la fin d'année 2019.

Suite aux échanges de la municipalité avec les différents maîtres d'ouvrage, le maître d'œuvre, les entreprises, et les habitants du hameau, un projet présentant différents traitements a été défini, assorti d'un chiffrage de la part à la charge de la Commune.

Madame le Maire présente le projet et les devis établis par l'entreprise Pétavit retenue pour ce chantier, et propose le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant HT	Financier	Montant	Taux
Calades bande centrale	18 125,00 €	Département de l'Isère	18 245,40 €	60 %
		Communauté de communes de l'Oisans	6 081,80 €	20 %
Enrobés	12 284,00 €	Autofinancement commune	6 081,80 €	20 %
Total dépenses	30 409,00 €	Total recettes	30 409,00 €	-

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

décide de retenir le projet tel que présenté ci-dessus,

approuve le plan de financement et sollicite une aide du Département de l'Isère d'un montant de 18 245,40 € et une aide de la Communauté de communes de l'Oisans (CCO) d'un montant de 6 081,80 €,

et **charge** Madame le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

Le Maire,
Nicole FAURE